



Ex,co
Nax1s

6 Rue du Rhône
BP 20072

90002 BELFORT CEDEX

Tél.: 03 84 28 17 16

Fax : 03 84 55 04 23

Philippe AUCHET

Expert-comptable,
Commissaire aux comptes
associé.

Lauriane STROCK

Expert-comptable,
Commissaire aux comptes
associée.

Sophie AUCHET

Expert-comptable.

ECOLE D'ART DE BELFORT

2 Avenue de l'Espérance

90000 BELFORT

SIREN: 312 099 559

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'attention de l'Assemblée Générale de« Ecole d'Art de Belfort»,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ecole d'Art de Belfort relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Belfort, le 14 avril 2024



Le Commissaire aux Comptes
EXCO NAXIS
Philippe AUCHET

Bilan Actif

ASSOCIATION ECOLE D'ART DE BELFORT

Actif	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires >	18 135	17 549	585	785
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL	18 135	17 549	585	785
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques, mat.out.industriels	252 237	211 768	40 468	46 679
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL	252 237	211 768	40 468	46 679
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	14 999		14 999	45
Prêts				
Autres				
TOTAL	14 999		14 999	45
Total	285 371	229 317	56 053	47 510
Stocks et en cours				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 425		3 425	7 539
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	50 623		50 623	51 822
TOTAL	54 048		54 048	59 361
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	213 335		213 335	186 212
Charges constatées d'avance<>	4 834		4 834	5 602
Total II	272 217		272 217	251 176
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des emprunts IV				
Ecart de conversion Actif V				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	557 589	229 317	328 271	298 687
(1) Dont droit au bail				
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				



BilanPassif

ASSOCIATION ECOLE D'ART DE BELFORT

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds <u>propres complémentaires</u>		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	122 616	122 999
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	14 642	-383
	Situation nette (sous-total)	137 258	122 616
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	33 893	38 085
	Provisions réglementées		
	Total I	171 151	160 701
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
F	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	15 931	27 515
	Total II	15 931	27 515
P	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit<1>		
	Emprunts et dettes financières diverses <2>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 692	36 668
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	42 700	25 162
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	159	
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	64 635	48 640
	Total IV	141 188	110 470
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	328 271	298 687
	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



compte derésultat

ASSOCIATION ECOLE D'ART DE BELFORT

	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12mois
Cotisations	78 490	69 905
Ventes Clle biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	312441	249 460
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 069	24 797
Utilisations des fonds dédiés	11 584	26 476
Autres produits	206 964	201 600
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	620 550	572 239
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (1)	322 242	280 496
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 022	2 918
Salaires et traitements	198 227	202 957
Charges sociales	78 415	76 965
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 005	17 364
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4 514	4 820
TOTAL DESCHARGESD'EXPLOITATION II	621 427	585 522
1. Résultat d'exploitation (I-II)	-877	-13 283



Compte de résultat

ASSOCIATION ECOLE D'ART DE BELFORT

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12mois
	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 657 57	1 229 33
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	3 715	1 262
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	16	162
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	16	162
	2. Résultat financier (III-IV)	3 698	1 100
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	2 821	-12 182
	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	12 191	11 965
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	12 191	11 965
	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		105
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		105
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	12 191	11 860
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	371	62
	Total des produits (I + III + V)	636 457	585 468
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	621 815	585 852
	EXCÉDENT OU DÉFICIT 1	14 642	-383
	Évaluation des contributions volontaires en nature		
	Contributions volontaires en nature		
	Dons en nature		
	Prestations en nature	175 798	248 049
	Bénévolat		
	Total 1	175 798	248 049
	Charges des contributions volontaires en nature		
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens	121 867	121 867
	Prestations en nature	53 931	126 182
	Personnel bénévole		
	Total 1	175 798	248 049



1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour objet, de concert avec tous intervenants locaux et régionaux, de favoriser l'accès du plus grand nombre aux arts plastiques et aux arts appliqués par des actions de sensibilisation et d'initiation à l'ensemble de ces disciplines, actions inscrites dans une logique de développement éducatif et social.

Cet objet se réalisera essentiellement par l'enseignement des arts plastiques et des arts appliqués à l'Ecole d'Art de Belfort et en tous lieux, en étroite collaboration avec les réseaux d'art contemporain (Musées, Centre Régional d'Art Contemporain, Ecoles...), par la participation à la formation professionnelle et à l'insertion, par l'organisation d'un fonds documentaire, par l'organisation d'expositions et l'accueil d'artistes.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi:

- L'enseignement des arts graphiques et arts plastiques dans la cadre d'une formation professionnelle.
- L'enseignement des arts graphiques et arts plastiques dans le cadre d'une formation de classe préparatoire.
- L'enseignement des arts graphiques et arts plastiques dans le cadre d'ateliers ouverts au grand public (enfants et adultes).
- L'enseignement des arts graphiques et arts plastiques dans la cadre d'actions culturelles (Expositions, ateliers artistiques...).

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements

Un appareil photo a été acquis pour un montant de 499 €.

Du matériel informatique, du mobilier airisi que du matériel d'entretien ont également été acquis pour un montant respectif de 6 513 €, 325 € et 1 257 € pour le secteur administratif.

- Moyens humains

Voir paragraphe 6.5.3 de la présente annexe,

- Autres moyens/dépenses engagées

En parallèle de l'investissement en matériel informatique, l'école a souscrit des licences ADOBE pour l'installation sur les nouveaux postes informatiques pour un montant de 3 920 €, comptabilisées en charges.

4 Faits majeurs de l'exercice

Evénements principaux de l'exercice

Les faits significatifs au cours de l'exercice sont les suivants:

- Cet exercice présente un bénéfice comptable de 14 642 €, contre un déficit de - 383€ en 2022.
- Une reprise sur fonds dédiés au développement de la formation professionnelle, à hauteur de 1 084 € a été réalisée au 31 décembre 2023 concernant des dépenses et investissements liés à la formation professionnelle.
- Une reprise sur fonds dédiés à la transition écologique au sein de l'Ecole d'Art, à hauteur de 6 341 € a été réalisé au 31 décembre 2023.
- Une reprise sur fonds dédiés pour le développement de l'emploi au sein de l'Ecole d'Art, à hauteur de 4 159 € a été réalisé au 31 décembre 2023 concernant la prise en charge partielle du salaire de Mme SPAITE et de Mr WALTER.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Monsieur Boizeau, directeur de l'Ecole d'Art a quitté ses fonctions le 25 février 2024. Il est remplacé par Madame Lett Amélia, nouvelle directrice de l'association.

5 Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

Principales méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base: continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Situation fiscale - Généralités

S'agissant d'une association à but non lucratif d'intérêt général sans activité commerciale, l'Ecole d'Art n'est pas assujettie à la TVA, ni à l'impôt sur les sociétés.

En revanche, elle a s'acquitte d'un impôt sur les sociétés basé sur les revenus financiers issus du livret associatif. Cette taxation est décomptée au taux de 24 % et représente 371 euros au titre de l'exercice 2023.



6 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
			Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles Total II	18 135	-	-	-	18 135
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Install. Tech., mat., outillage	94 628	1 756			96 384
Install. générales, ag. Am. divers	20 495	-	-	-	20 495
Matériel de transport					
Mat. bur., informatique, mobilier	128 520	6 838	-	-	135 358
Immo. Corp. En cours					
Avances et acomptes					
Total III	243 643	8 594	-	-	252 237
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des part.					
Autres titres immobilisés	46	14 954			14 999
Prêts et autres immo. financières					
Total IV	46	14 954	-	-	14 999
Total général	261 824	23 548	-	-	285 372

Aménagement du cadre général-Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			8 594		
Immobilisations financières			14 954		
TOTAL			23 548		

Aménagement du cadre général - Diminutions

Immobilisations mises au rebut au 31/12/2023: Néant

Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Autres immobilisations incorporelles Total II				
Terrains				
Constructions				
Install. Tech., mat., outillage	83 144	3 382	-	86 525
Install. générales, ag. Am. divers	8 340	1 909	-	10 249
Matériel de transport				
Mat. bur., informatique, mobilier	105 479	9 515	-	114 994
Immo. Grevées de droits				
Total III	196 963	14 805	-	211 769
Total général	214 313	15 005	-	229 318



Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		200		
Immobilisations corporelles		14 805		
TOTAL		15 005		

Aménagement du cadre général - Diminutions

Néant.

Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement		Postes du résultat avec dotation		
	oac	Taux	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	Linéaire	10 %	200		
Immobilisations corporelles	Linéaire	De 10% à 33.33%	14 805		
Immobilisations financières					
Total			15 005		

Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	17 349	200				17 549
Corporelles	196 963	14 805				211 769
TOTAL	214 313	15 005	-	-	229 318	229 318

Actif circulant

Créances

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
IL ,w t <t ai 0 ... :2: w::?: 0 -	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres			
!!!: 1- t: Z <t :3 - @: 0" ü	Créances Clients et Comptes rattachés	3425	3 425	
	Autres	50623	50 623	
Charges constatées d'avance		4 834	4 834	
TOTAL		69 048	69 048	

Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurance AXA informatique	01/11/2023	31/10/2024	1 526		
Assu. AXA Multirisque	17/02/2023	16/02/2024	184		
Assu. AXA RC	01/04/2023	31/03/2024	315		
Licence ADOBE - ECONOCOM	01/10/2023	30/06/2024	2 614		
Reproland - Forfait copie	11/11/2023	10/02/2024	196		
TOTAL			4 834		

Produits à recevoir

• Subvention Régionale Bourgogne Franche-Comté, solde 2023	3 400€
• Qualification professionnelle Arts graphiques sur cours réalisés en 2023	20 802 €
• Qualification professionnelle Arts visuels sur cours réalisés en 2023	23 072 €
• Aide Apprenti - Service civique 12/23	100 €
TOTAL	47 375 €

Fonds associatifs

Le résultat de l'exercice

Il constitue un bénéfice de 16 642 € pour l'organisme.

Subventions d'investissement, composition, méthodes d'amortissement

Date	Organisme	Biens subventionnés	Montant	Amortissements	
				Mode	Durée
2014	Ville de Belfort	Réfrigérateur Bouilloire Four Chaises Armoire	2 986	Linéaire	2 ans 10 ans
2015	Ville de Belfort	Etagères + Rénovation salle exposition + caisse	1 000	Linéaire	5 à 10 ans
2017	Ville de Belfort	Four céramique + plaque four + matériel son pour atelier	7 000	Linéaire	3 ans 5 ans 10 ans
2018	Ville de Belfort	Sortie immobilisation : reprise subvention	-222		
2018	Ville de Belfort	Sous-total 31/12/2019	6 778		
2019	Ville de Belfort	Matériel salle informatique	12 500	Linéaire	3 ans
2020	Ville de Belfort	Matériel informatique+ Mobilier+ Machine de sérigraphie + Machine à coudre (financement à 99,35 %)	15 660	Linéaire	5 ans
2021	Ville de Belfort	Matériel informatique et aménagements divers + Four	14 700	Linéaire	3à10ans
2022	Ville de Belfort	Matériel informatique et aménagements divers	15 000	Linéaire	3à10ans
2023	Ville de Belfort	Matériel informatique, audio et vidéo et acquisition de matériel oédaoogique	8 000	Linéaire	3à10ans
		TOTAL GENERAL	76 624		

Les subventions d'investissement sont amorties à hauteur de 42 730 € (dont 12 192 € de reprises et 8 000 € de nouvelle subvention dans l'exercice). Le solde des subventions d'investissement restant à amortir au 31 décembre 2023 s'élève donc à 33 893 € (contre 38 085 € en 2022).

Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'association (acquis à l'organisme : Fonds Propres)		122 616
Résultats affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs destinés :		
À l'exercice		
Aux exercices ultérieurs		
Résultats non affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs		
	Solde	122 616

Provisions, fonds dédiés, autres passifs

Provisions

Néant en 2023.

Aménagement du cadre général - Augmentations/dotations

Néant en 2023.

Aménagement du cadre général- Diminutions/reprises

Néant en 2023.

Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite, s'élève à environ 80 434 € (montant brut avec charges sociales).

Ce montant n'est pas comptabilisé en provisions pour charges.

Au 31 décembre 2023, les indemnités de fin de carrières sont couvertes par un contrat d'extension fin de carrière souscrit auprès de PREDICA pour un montant de 20 000 €.



Fonds dédiés

- ***Fonds dédiés au développement et la pérennisation d'un emploi***

Le fonds dédié doté au 31 décembre 2021 pour 10 210 € a été repris sur l'exercice 2022 à hauteur de 6 051 € et sur l'exercice 2023 à hauteur de 4 159 € pour couvrir une partie des salaires de Lydie SPAITE et Axel WALTER dans le cadre du développement de l'emploi au sein de l'Ecole d'art. Le fond dédié est ainsi soldé au 31 décembre 2023.

L'objet de ce fonds est de pérenniser l'emploi par l'embauche d'un CDI en charge de développer les projets de l'association.

- ***Fonds dédiés au développement de la formation professionnelle***

Le fonds dédié doté au 31 décembre 2021 pour 28 782 € a été repris sur l'exercice 2022 à hauteur de 11 767 € et à hauteur de 1 084 € sur l'exercice 2023 pour couvrir des dépenses et investissements réalisés dans le cadre du développement de la formation professionnelle. Le solde s'élève ainsi à 15 931 € au 31 décembre 2023.

L'objet de ce fonds dédié est le développement de la formation professionnelle à distance par la souscription de contrat avec une plateforme de partage en ligne ainsi que la refonte partielle d'une partie du site web de l'école d'art.

Ce fonds fera l'objet d'une reprise progressive en couverture du temps passé sur le projet (frais de personnel direction / administration) et des frais directs engagés.

- ***Fonds dédiés à la transition écologique***

Le fonds dédié doté au 31 décembre 2021 pour 15 000 € a été repris sur l'exercice 2022 à hauteur de 8 659 € et sur l'exercice 2023 à hauteur de 6 341 € pour le temps passé par Pauline GILLARD pour le développement du projet intitulé « Les jardins suspendus » et des dépenses diverses et honoraires rattachés à ce projet. Le fond dédié est ainsi soldé au 31 décembre 2023.

L'objet de ce fonds dédié est le développement de la transition écologique à travers la réalisation de projets associatifs de développement durable.

Etat des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A +d'1 an et 5 ans au+	A+de Sans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	33 693	33 693		
Dettes fiscales et sociales	42 700	42 700		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-			
Autres dettes	160	160		
Produits constatés d'avance	64 635	64 635		
TOTAL	141 188	141 188		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	



Charges à payer

Charges à payer	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	21 714
Provision pour congés payés et charges	29 610
Formation continue	2 835
Prélèvement à la source	442
Etat - Impôts sur intérêts de livrets	447
Total	55 048

6.4.1.7 Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Inscriptions et cotisations pour année 2024	55 982
Subvention DRAC - Résidence artistique Etueffont	5 000
Subvention Cité Educative	3 653
Total	64 635



Compte de résultat

Compte de résultat Formation Professionnelle

	31.12.2023	31.12.2022
PRODUITS		
formation professionnelle		
arts ciraphiques - région BFC	109 453	108 940
arts visuels - région BFC	80 692	79 559
contrats individuels de formation prof.	7 140	5 544
	-----	-----
Total produits d'exploitation	197 285	194 043
Reprise sur subvention d'investissement FP	1 522	2 359
Total produits	198 807	196 402
CHARGES		
Achats et services extérieurs		
matériel cours	4 320	5 809
Prestations informatiaues	0	0
honoraires intervenants extérieurs	76 472	74 128
publications	1 084	457
sorties et vovaaes d'études	2 263	687
missions et réceptions	414	1 506
télécom et affranchissement	0	2 306
Redevances licences	4 377	3 980
frais d'administration aénerale	99 819	92 829
	-----	-----
	188 749	181 702
Charges d'exploitation		
salaires	5 022	7 223
charges sociales	1 348	2 692
charçies fiscales	77	134
	-----	-----
	6 447	10 049
dot amorts / imm FP	3 611	4 651
	-----	-----
Total charçies	198 807	196 402
RESULTAT	0	0

Ventilation des produits d'exploitation



Tableau de répartition des produits d'exploitation	2023	2022
Cotisations et inscriptions	78 491	69 905
Subventions	312 422	249 460
Autres produits	206 964	201 601
Total (hors reprises sur provisions, transfert de charges et reprises sur fonds dédiés)	597 877	502 966

Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel salarié équivalent temps plein
Cadres	1	1
Secrétariat - accueil - gestion du matériel	1	1
Chargés de cours	3	2.06
Formatrice	1	0.08
Chargé de développement	1	0.1
Apprenti	1	1
Chargée des publics	1	0.75
Total	9	6

Au 31 décembre 2023, l'Ecole emploie 9 salariés, 2 à temps complet, 3 chargés de cours, 1 chargé de développement et 1 formatrice à temps partiel et 1 apprenti à temps complet.

Commentaires : Par ailleurs, des intervenants extérieurs (placés sous le régime des Travailleurs Indépendants), non titulaires d'un contrat de travail avec l'Ecole d'Art, ont été rémunérés en honoraires, pour un montant de 183 377 € se répartissant ainsi :

Honoraires atelier çirand public	56 044
Honoraires classe préparatoire	30 252
Honoraires formation professionnelle	76 472
Honoraires action culturelle	4 762
Honoraires actions spécifiques	15 847
TOTAL	183 377

Information concernant les contributions volontaires - Mise à disposition de locaux pour la Ville de Belfort

Conformément à la convention conclue le 11 avril 1997, la Ville de Belfort met, à titre gratuit, à la disposition de l'Ecole d'Art, le bâtiment sis 2 avenue de l'Espérance : bâtiment d'une superficie de 1 953 m².

La Ville de Belfort en assure également, à titre gratuit, les frais de :

- Entretien ascenseur et portes automatiques
- Chauffage
- Eau
- Electricité
- Frais de nettoyage
- Assurances
- Prestations CTM (maintenance, transport matériel)

Ceux-ci sont évalués pour 2023 par les Services Techniques de la Ville de Belfort pour un montant de 53 931 €.

Le coût du loyer pour l'année 2023, évalué par les Services de la Ville de Belfort, s'élève à 121 867 €.

Le cumul de toutes ces contributions en nature accordées par la Ville de Belfort s'élève à 175 798 € en 2023 et à 248 049 € en 2022.

Cette convention est consentie pour une durée de 3 ans, et a commencé à courir à compter du 15 janvier 1997. Elle est tacitement reconductible par période de 3 ans.

7 Autres informations

Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 109 871 € en 2023.

Transferts de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 24 798 € et se composent comme suit :

• Indemnités service civique pour 2023 et aides à l'emploi	6 117€
• Indemnité fin de carrière - PREDICA	1 000 €
• Mise à disposition d'un agent d'accueil	540€
• Remboursement de frais	858€
• Participations aux voyages 2023	2 554€
	11 069 €

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 3 699 € et correspond à :

• Produits financiers - Intérêts livret associatif/ Compte à terme et gains de change	3715 €
• Charges financières - pertes de change (caisse en devise)	16 €
	3 699€

Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	
• Reprise des subventions sur investissement	12 192
Sous-total produits exceptionnels (1)	12 192
Charçies exceptionnelles	
• Charges exceptionnelles	
Sous total charçies exceptionnelles (2)	
Résultat exceptionnel (1) - (2)	+ 12 192

